



COMPTE RENDU DU 2^{ème} COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000 n°FR2601016 **« BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA** **GROSNE ET DU CLUNISOIS »**

EN DATE DU 22 AVRIL 2010

Présents :

- * M. FONTERAY Jean-Luc, Conseiller Général du Canton de Cluny
- * M. CHARNAY Armand, Conseiller Général du Canton de Matour
- * M. BONNETAIN François, 1^{er} Vice Président de la CC du Clunisois
- * M. MOIRON Guillaume, Chargé de mission de la C.C. du Clunisois
- * Mme GILLET Laetitia, Responsable des Services de la CC du Clunisois
- * M. ANTIGNY Samuël, Stagiaire de la CC du Clunisois
- * M. AUBAGUE Jean-Paul, Président de la CC de Matour et sa Région
- * M. BENAS Jean-Pierre (CC Matour et sa Région)
- * M. MAYA Michel, Président de la CC du Mâconnais Charolais
- * Mme BESSON Annie (CA du Mâconnais Val de Saône)
- * Mme DELSALLE Joëlle, Maire de Berze le Chatel
- * M. LARGE Robert, Maire de Brandon
- * M. GARNIER Jacques, Maire de Bray
- * M. MASSE Guy, Maire de Chiddes
- * Mme MARBACH Frédérique, 5^{ème} Adjointe à la Mairie de Cluny
- * Mme JARRY Claire (Mairie de Cortambert,
- * M. le Maire de Curtil sous Buffières
- * M. DANIERE Pierre, Maire de Jalogy
- * Mme MORLET Pascale (Mairie de Malay)
- * M. EYRIOLLES François (Mairie de Malay, Mairie de Matour)
- * M. CHEVALIER Jean-Marc, Maire de Mazille
- * M. BARRAUD Benoit (Mairie de Mazille)
- * Mme SAUVAGEOT Dominique, Maire de Montagny sur Grosne
- * M. JANIAUD Dominique (Mairie de Sainte Cécile)
- * M. LAPALUS Pierre, Maire de Saint Léger sous la Bussières
- * M. PARDON Gilles (Mairie de Saint Léger sous la Bussières)
- * M. PIRET Jean, Maire de Suin
- * M. MAYA Michel, Maire de Tramayes
- * Mme BOURSIER Anne-Laure (Mairie de Tramayes)
- * M. AUBAGUE Jean-Paul (Mairie de Trambly)
- * Mme MARTIN Patricia (Mairie de Verzè)
- * Mme THIALLIER Claire (DREAL Bourgogne)
- * M. GUERIN Nicolas (DDT 71)
- * M. HUVER Thierry (DDT71)
- * M. BROYER Géraud (DDT 71)

- * M. PEYRET Pierre-Henry, Responsable de l'ONF Bourgogne EST
- * M. PAUQUAI Francis (CRPF Bourgogne)
- * M. GRESSARD Pierre, Chef de Service de l'ONCFS SD 71
- * M. COMTE Pierre (ONCFS SD 71)
- * M. MILLARD Renaud, Chef de Service de l'ONEMA SD 71
- * M. TERREL Nicolas (EPTB)
- * Mme. FABRE Rachel (EPTB)
- * M. CAMUS Stéphane (Fédération Départementale des Chasseurs 71)
- * M. DUFOUR Pierre (Chambre d'agriculture)
- * M. DURY Bertrand (Chambre d'agriculture)
- * M. BELOUZE Henri (Association de la protection du Val Lamartinien et du site de Cluny) *
- * M. CAUSSE Gaël (CBNBP)
- * M. BLOYON Sébastien, Responsable Territorial de l'Agence de l'eau RMC

Excusés :

- * Mme LECAILLON, Secrétaire Générale de la Préfecture
- * M. MONTEBOURG Arnaud, Député de la Circonscription de Louhans
- * M. SIRUGUE Christophe, Député - Maire de la Circonscription de Châlon sur Saône
- * M. COLON Gérard, Conseiller Général du Canton de Mâcon Nord
- * M. EMORINE Jean-Paul, Conseiller Général du Canton de Sennecey le Grand
- * M. BUATOIS Gérard, Conseiller Général du Canton de Tournus
- * M. COLIN Thierry, Président de la CC Saône-Seille
- * Mme GABRELLE Catherine, Présidente de la CC du Tournugeois
- * M. VALIAU Philippe, Maire de Bergesserin
- * M. MAZUE Christian, Maire de Dompierre les Ormes
- * M. GUYONNET Georges, Président de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- * M. FARAMA Jean-Pierre, Président du Comité départemental de randonnée pédestre
- * M. CHENAVIER Christian, Président d'Harmonie-Environnement-Progrès
- * M. GAND Georges, Président de la SHNA
- * M. CASSARD Roger, Président du SMAG

Absents :

- * M. VOISIN Gérard, Député – Maire de la Circonscription de Charnay
- * M. MATHUS Didier, Député – Maire de la Circonscription de Montceau les mines
- * M. PATRIAT François, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- * M. PEULET André, Conseiller Général du Canton de Lugny
- * M. CHAPELON Jean-Pierre, Conseiller Général du Canton de Saint Gengoux le National
- * M. LECOQ Jacques, Conseiller Général du Canton de Saint Bonnet de Joux
- * M. BENAS Maurice, Conseiller Général du Canton de Tramayes
- * M. BECOUSSE Jean-Claude, Président de la CC entre Saône et Grosne
- * M. BORDET Jean-François, Président de la CC entre Grosne et Guye
- * M. LECOQ Jacques, Président de la CC du Val de Joux
- * Mme CLEMENT Patricia, Présidente de la CC du Mâconnais Val de Saône
- * M. MONIN Patrick, Maire d'Aze
- * Mairie de Bissy Sous Uxelles
- * Mme GARDETTE Françoise, Maire de Blanot
- * M. PIAR Dominique, Maire de Bourgvilain
- * M. MONNOT Marc, Maire de Bresse sur Grosne
- * M. PROST Jean-Claude, Maire de Buffières
- * Mairie de Champagny Sous Uxel
- * Mairie de Chapaize
- * M. NUGUES Maurice, Maire de Château
- * Mairie de Chissey Les Macon

- * Mairie de Clermain
- * M. BORDET Jean-François, Maire de Cormatin
- * M. BALDASSINI, Maire de Cruzille
- * Mme DELHOMME Denise, Maire de Donzy le National
- * M. GOBIN Patrice, Maire de Donzy le Pertuis
- * Mairie d'Etrigny
- * M. ROY Armand, Maire de Flagy
- * M. SCHULTZ Roland, Maire d'Igé
- * Mairie de La Chapelle de Bragny
- * Mairie de La Chapelle du Mont de France
- * M. MUYARD Frédéric, Maire de La Chappelle sous Brancion
- * M. BLONDAUT Gérard, Maire de La Vineuse
- * M. CLEMENT Francis, Maire de Lournand
- * M. TALMEY Patrick, Maire de Martailly Les Brancions
- * M. BERTHOUT Jean-Luc, Maire de Massilly
- * Mairie de Montmelard
- * Mairie de St Pierre Le Vieux
- * Mairie de St Point
- * Mairie de Trivy
- * M. FURNO Marc, Maire de Saint Vincent des Prés
- * M. LEBLANC Paul, Maire de Sivignon
- * DRIRE
- * SDAP
- * L'Association des Maires des Communes Rurales
- * M. DE VAUCELLE Roland, Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- * La Chambre du Commerce et d'Industrie
- * M. CHIFFLOT Marcel, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat
- * M. BONNOT Yves, Président de la FDSEA
- * CDJA
- * M. VICHARD François, Président de la Coordination rurale
- * M. D'ARCES Antoine, Président du Syndicat départemental de la propriété privée rurale
- * M. CORDIER Emmanuel, Directeur du Service Départemental de la SAFER
- * M. DEY Pierre, Président de l'UNICEM Bourgogne
- * M. LARGY Pierre, Président de Cultivons nos campagnes
- * Mme PICARD Marie-Thérèse, Présidente de l'Association pour le respect de l'environnement
- * M. SIRUGUE Daniel, Président du Conservatoire des sites naturels bourguignons
- * Mme DEVELAY Arlette, Présidente de l'AOMSL
- * M. GILLOT Jean-Pierre, Président du Comité Départemental de la Protection de la Nature
- * CIPREF

Introduction

Le 2^{ème} comité de pilotage Natura 2000 du bassin de la Grosne et du Clunisois s'est réuni le 22 avril 2010 à 15h au Centre d'Animation Rural et Touristique de la commune de Matour en présence de M. Armand CHARNAY, Conseiller Général de Matour, et sous la présidence de M. François BONNETAIN, Président du Comité de Pilotage du Site Natura 2000.

M. CHARNAY accueille les membres du comité de pilotage en précisant que Matour et sa région est un territoire dynamique avec de nombreux événements chaque année.

M. BONNETAIN présente l'ordre du jour de cette réunion :

- présentation de la démarche : DDT – DREAL,
- présentation de l'échéancier : Communauté de Communes du Clunisois
- répartition des tâches : Communes de Communes du Clunisois
- questions diverses (compositions du comité de pilotage...)

Il est rappelé à l'assemblée que le classement du site en Natura 2000 est issu des directives européennes. Aussi, la Communauté de Communes du Clunisois a proposé sa candidature pour devenir maître d'ouvrage de l'élaboration du Document d'Objectifs (DocOb) du site Natura 2000 afin d'être acteur de la réalisation du projet et pour créer une dynamique environnementale sur le territoire. M. Bonnetain rappelle également que cela permet une meilleure prise en compte des enjeux socio-économiques locaux et une animation sur le territoire.

1 Présentation de la Démarche Natura 2000

Mme THIALLIER (DREAL Bourgogne) rappelle que Natura 2000 est un outil de protection, permettant d'assurer la conservation des espèces et des habitats naturels dits d'importance communautaire. Ces espèces et ces habitats sont listés en annexe des directives "oiseaux" de 1979 et "habitats faune flore" de 1992. Sur le site Grosne Clunisois, on retrouve notamment le Sonneur à ventre jaune et l'Ecrevisses à pattes blanches. Il a donc été désigné au titre de la directive "Habitats faune flore". L'ensemble des sites désignés forment le réseau Natura 2000.

En terme de procédure, les États membres proposent à l'Europe des listes de sites à classer au titre de Natura 2000. Une fois validés par l'Europe, les sites intègrent le réseau Natura 2000. Les sites doivent ensuite se doter d'un Document d'Objectifs (DocOb) qui se base sur une analyse du patrimoine naturel et des facteurs socio-économiques pour définir des enjeux de conservation puis des mesures de gestion. La mise en œuvre des mesures de gestion est assurée par un animateur Natura 2000 à l'issue de la validation du DocOb.

Le Comité de pilotage est créé pour se concerter et valider les différentes étapes du Docob. Même si le travail en amont est effectué par un opérateur technique, la validation revient entièrement au comité de pilotage.

M. HUVER (DDT 71) énonce l'historique de la mise en place de Natura 2000 sur le site du bassin de la Grosne et du Clunisois soit :

- 2006-2007 : consultation des élus sur le périmètre,
- 2008 : réunions d'information auprès des élus et des acteurs locaux,
- Mars 2009 : mise en place du comité de pilotage du site et première réunion,
- Mai 2009 : désignation de la structure porteuse et du président du comité de pilotage puis lancement de l'élaboration du DocOb,
- Novembre 2009 : arrivée de Guillaume MOIRON, chargé de mission Natura 2000 à la Communauté de Communes du Clunisois.

2 Présentation de l'échéancier

Présentation de Guillaume MOIRON et surtout de son rôle d'opérateur à savoir :

- animer le dossier : suivre et faire vivre le dossier,
- faire des propositions au COPIL : démarches, stratégies pour validation
- rédiger le DocOb
- suivre ou conduire des études,
- assurer l'animation et la communication sur le projet.

Il est rappelé que le site Natura 2000 du bassin de la Grosne et du Clunisois est le plus grand de Saône et Loire avec 44 208 ha, 51 communes et 9 EPCI.

Ce site regroupe :

- 7 espèces animales dont 2 emblématiques : le Sonneur à ventre jaune et l'Écrevisse à pattes blanches;
- 24 habitats d'intérêt communautaire (élément du paysage = pelouses calcaires, forêts humides,...).

L'élaboration du DOCOB comprend 5 grandes étapes :

- **la préparation** (de nov. 2009 à mars 2010)

La phase de préparation était très importante (demande de subvention, préparation de l'échéancier, marché public), la phase où les communes et les Communautés de Communes seront plus actives débutera à partir de la définition des enjeux et des objectifs.

- **le diagnostic initial** (d'avril 2010 à oct. 2011)

Il recense toutes les données par rapport aux espèces, aux habitats, et aux activités du territoire

- **la définition des enjeux et objectifs** (de nov 2011 à fév 2012)
- **le programme d'actions** (de mars 2012 à août 2012)

Ce sont les mesures de gestion

- **la finalisation du Document d'Objectifs** (de sept. 2012 à oct. 2012)

A l'issue de chaque étape, un comité de pilotage sera organisé pour valider les résultats ou l'avancement du projet.

Question : Est-ce que l'on sera tenu au courant de l'avancement du projet entre deux comités de pilotage ?

Un site Internet va être mis en place. Des lettres d'informations et une communication importante sont prévues sur ce projet. Entre le 2^{ème} comité de pilotage et le prochain qui aura lieu en février 2011, soit au milieu du diagnostic initial, des études seront menées en interne ou via des prestataires. Le volet important du diagnostic initial sera le diagnostic socio-économique. Ce point sera explicité plus précisément au cours de ce COPIL.

3 Répartition des tâches

Tâches	2010											2011										
	ma	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	
COPIL																						
Etude Faune																						
Préparation de l'étude Sonneur et Ecrevisse																						
Etude et cartographie Sonneur et Ecrevisse																						
Etude et cartographie des gîtes à Chiroptères																						
Etude et cartographie Chiroptères																						
Synthèse des données																						
Etude Flore et Habitats																						
Typologie des habitats																						
Cartographie des grands ensembles																						
Définition des zones enjeux des habitats d'IC																						
Choix des zones à inventorier																						
Inventaires et cartographie des habitats d'IC																						
Synthèse des données																						
Etude socio-économique																						
Bilan des connaissances																						
Collecte de données																						
Rencontre des gestionnaires et usagers																						
Synthèse des données																						
Cartographie																						
Présentation des données par groupe																						
Prise en compte des modifications																						
Validation du diagnostic par groupe																						
Bilan du Diagnostic																						
Travail sur le périmètre																						
Définition et cartographie des entités de gestion																						

Le diagnostic initial regroupe : le diagnostic faune et flore ainsi que le diagnostic socio-économique.

3.1 Le diagnostic faune :

Tâches	2009			2010							2011														
	nov	dec	janv	fevr	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	dec	janv	fevr	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov
	prépa			diagnostic initial																					En
COFIL																									
Diagnostic initial																									
Etude Faune																									
Préparation de l'étude Sonneur et Ecrevisse																									
Etude et cartographie Sonneur et Ecrevisse																									
Etude et cartographie des gîtes à Chiroptères																									
Etude et cartographie Chiroptères																									
Synthèse des données																									

Le but du diagnostic faune est de définir la présence des espèces d'intérêt communautaire sur le site, de définir l'état de conservation des populations et d'identifier les habitats potentiels et avérés des espèces.

3.1.1 L'étude Sonneur à ventre jaune et Écrevisse à pieds blancs :

M. MOIRON présente Samuel ANTIGNY stagiaire de Master 2, lequel réalisera avec sa collaboration l'étude des populations de Sonneur à ventre jaune et d'Écrevisse pieds blancs. Les inventaires sur le terrain vont être réalisés en partie la nuit entre mai et septembre 2010. Pour le protocole d'inventaire, il y aura de l'information et de la communication.

Pour l'Écrevisse à pattes blanches, un partenariat avec la Fédération de Pêche de Saône et Loire sera effectué. L'étude portera sur l'analyse détaillée de 4 populations de références réparties sur le site et sur l'amélioration des connaissances quant à la répartition de l'espèce à l'échelle du site.

Pour le Sonneur à ventre jaune, un partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun sera effectué. L'étude portera sur l'analyse de l'utilisation du site par les sonneurs à ventre jaune et sur l'amélioration des connaissances sur la répartition de l'espèce à l'échelle du site. Le but est d'identifier les milieux favorables ou défavorables pour l'espèce.

3.1.2 L'étude des chauves-souris :

Cette étude sera menée en 2011 par la Communauté de Communes qui recherchera un partenariat scientifique. Elle portera sur l'analyse de la qualité du milieu pour ces espèces.

3.2 Le diagnostic flore :

Tâches	2009			2010							2011														
	nov	dec	janv	fevr	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	dec	janv	fevr	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov
	prépa			diagnostic initial																					En
COFIL																									
Diagnostic initial																									
Etude Flore et Habitats																									
Typologie des habitats																									
Cartographie des grands ensembles																									
Définition des zones enjeux des habitats d'IC																									
Choix des zones à inventorier																									
Inventaires et cartographie des habitats d'IC																									
Synthèse des données																									

Le diagnostic flore concerne les 24 habitats d'intérêt communautaire (prés bocagers, tourbières, boisements auprès de cours d'eau...). Cette étude doit permettre de connaître l'état

de conservation des habitats, et s'il y a menace et pourquoi. Le site est très diversifié notamment en terme de géologie, climat, relief ce qui suppose une étude complexe avec des habitats en mosaïque.

L'étude sera menée en 2 étapes :

- la reconnaissance des habitats présents sur le site fait par le Conservatoire Botanique National en 2010;
- la cartographie des habitats d'intérêt communautaire fait par un prestataire sur la campagne d'inventaire 2011.

3.3 Le diagnostic socio-économique :

3.3.1 L'échéancier

	2009			2010							2011																
	nov	dec	jan	fevr	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	dec	jan	fevr	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov		
Tâches	prépa			diagnostic initial																							En
COPIL																											
Diagnostic initial																											
Etude socio-économique																											
Bilan des connaissances																											
Rencontre des gestionnaires et usagers																											
Synthèse des données																											
Cartographie																											
Bilan du Diagnostic																											
Travail sur le périmètre																											
Définition et cartographie des entités de gestion																											

M. MOIRON rappelle le contexte du site : l'agriculture représente les 2/3 de la surface, et la forêt représente 1/3 de la surface.

Le diagnostic socio-économique a pour but de connaître les activités présentes sur le site et d'identifier les impacts (positifs, neutres ou négatifs) de ces activités sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Au niveau agricole, le diagnostic permettra par l'analyse des systèmes de production, de voir comment les prairies ou les cultures sont utilisées, et s'il y a des impacts sur les espèces ou les habitats. Pour ce thème, 3 à 4 secteurs géographiques seront définis selon les enjeux.

Au niveau forestier, le diagnostic permettra par l'analyse des plans de gestion et des modes d'exploitation, de voir comment les surfaces boisées sont utilisées, et s'il y a des impacts sur les espèces ou les habitats. Pour ce thème, 1 ou 2 secteurs seront définis.

Enfin, les autres activités socio-économiques seront regroupées pour l'ensemble du site (industries, loisirs, tourisme).

3.3.2 Partenariat entre le Maitre d'ouvrage et les Collectivités

Territoriales

Les collectivités territoriales seront consultées individuellement dans le cadre du diagnostic socio-économique. Elles seront également consultées lors des COPILs et sollicitées dans les groupes de travail. Pour l'information sur l'avancement du projet et pour la validation des documents, il serait intéressant de travailler à l'échelle de groupes de communes. Le relais des Communautés de Communes est pour cela intéressant.

3.3.3 Site Internet : outil de communication

Le site internet de Natura 2000 sera prochainement en ligne. Il permettra de présenter le territoire et le projet à un large public. Ce site permettra aussi aux membres du comité de pilotage de trouver nombre d'informations ou de documents à télécharger notamment dans la rubrique en savoir plus.

Le nom du site sera : <http://grosne-clunisois.n2000.fr>

4 Questions diverses

4.1 Questions et discussions

*** Question de M. DUFOUR (représentant de la Chambre d'Agriculture) : les inventaires dans les prés peuvent poser problème vis à vis des risques liés à la présence de bétail. Les exploitants seront-ils contactés ou prévenus? Comment seront consultés les exploitants?**

Réponse de M. MOIRON : Il est prévu d'établir un planning d'inventaire pour déterminer les périodes où les secteurs seront prospectés. A partir de ce planning, les campagnes de prospections seront communiquées dans chaque mairie.

En outre, la consultation des exploitants agricoles se fera d'une part lors d'une réunion d'information pour présenter le diagnostic agricole, et d'autre part lors des groupes de travail qui seront mis en place.

*** Question de M. Jean PIRET (Maire de Suin) : La commune adhère parfaitement au site Natura 2000. Cependant l'élaboration du document d'objectifs et la gestion du site Natura 2000 va prendre un certain temps. Or, il existe des parcelles forestières feuillues dans le périmètre Natura 2000 qui subissent des coupes rases et sont remplacées par du Douglas. Existe t'il des moyens coercitifs ? Comment peut-on faire pour intervenir ?**

Réponse de Mme THIALLIER (DREAL Bourgogne) : Natura 2000 ne dispose pas de moyen coercitif, seuls des moyens contractuels existent avec les propriétaires. La gestion forestière est notamment soumise au code forestier qui prévoit la réalisation de Plans Simples de Gestion pour les propriétés forestières privées de plus de 25ha, et de plan d'aménagement pour toutes les forêts publiques relevant du régime forestier. Ces travaux sont donc planifiés et autorisés s'il sont prévus dans ces documents de gestion.

La révision de ces derniers peut permettre de modifier la gestion s'il y a un effet notable sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, mais sans empêcher les activités économiques.

Réponse de M. PEYRET (ONF) : au niveau de l'implantation du Douglas, il n'y a pas d'interdiction prévue par la loi, toutefois son implantation peut être réfléchi.

Réponse de M. GUERIN (DDT71) : Natura 2000 ne gèle pas un site, il n'y a pas de mise sous cloche. La gestion des sites Natura 2000 n'est pas comparable à celle d'une réserve. Par contre, des évaluations d'incidences sont demandées lors des demandes d'autorisations administratives par les gestionnaires forestiers.

*** Question M. MASSE, Maire de Chiddes : Les Sonneurs à ventre jaune sur le territoire étaient présents dans les étangs, mais il y a de plus en plus de Héron qui apparaissent. En ce qui concerne les Écrevisses à pattes blanches, elles disparaissent très vite des ruisseaux qui sont à sec. Enfin, qu'en est-il de l'arrêté de la cour de justice européenne du 4/03 dernier, précisant que la France n'était pas en règle avec les sites Natura 2000 notamment en ce qui concerne la pêche et la chasse.**

Réponse de Mme THIALLIER : Il faut se rassurer sur l'interprétation de la cour de justice européenne. Les textes français mentionnaient que les activités de pêche et de chasse sur les

sites n'avaient pas d'incidences sur les espèces et les habitats naturels. L'Europe demande simplement qu'une analyse de ces activités soit faite au cas par cas sur chaque site. Quant aux populations de Sonneur à ventre jaune, les causes de leur diminution sont nombreuses et diverses, le Héron ne peut pas être le seul incriminé pour cela.

*** Question de M. LAPALUS (Maire de Saint Léger sous la Bussière) : Quand on a voulu délimiter le zonage de Natura 2000. Les communes ont été contactées et la plupart ont été contre. Qu'elle sera donc notre place ?**

Réponse de M. BONNETAIN : Je vous rappelle que Natura 2000 est imposé par l'Europe. Par conséquent, soit le projet est réalisé par un prestataire qui ne connaît pas le territoire et ses enjeux soit les élus locaux prennent la main sur le projet. Nous avons choisi la deuxième solution pour garantir une place de véritables acteurs aux élus locaux dans la rédaction du DOCOB.

Réponse de M. GUERIN : La France a communiqué à l'Europe une première liste de site qui a été jugée insuffisante, et notamment au niveau de la prise en compte des Amphibiens. Des inventaires existaient sur le territoire Bourguignon et montraient la présence de Sonneur à ventre jaune notamment sur le Clunisois. L'État a donc dû délimiter rapidement un périmètre et le transmettre à l'Europe. Au niveau de la délimitation du site, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu assez de concertation. Aujourd'hui, une collectivité territoriale a pris en charge l'élaboration du DocOb Natura 2000, ce sont donc des élus locaux qui seront force de propositions et de décisions.

*** Question de M. PEYRET (ONF) : Au niveau des travaux d'installation de la conduite de gaz fait par GRT des mesures compensatoires ont été prévues et réalisées. Des études seront-elles menées pour suivre la réalisation et l'efficacité des mesures? Des indemnités seront-elles demandées en cas d'incidence sur les espèces ou les habitats?**

Réponse des services de l'État : L'étude d'incidence a été réalisée en amont des travaux pour le projet de GRT Gaz. L'autorisation de travaux ayant été délivrée par les services de l'État, celle-ci intègre l'obligation de réaliser des mesures compensatoires lorsque cela a été jugé nécessaire. Les mesures compensatoires figurant dans le dossier d'autorisation feront ensuite l'objet d'un contrôle par les services de l'État. Par contre, les conventions entre GRT Gaz et d'autres partenaires sont en dehors du champ de compétence des services de l'État.

M. PEYRET (ONF) prend pour exemple les travaux effectués vers Lournand et fait part de son inquiétude par rapport à la discussion avec GRT gaz et à leur mobilisation une fois que le chantier sera achevé.

Réponse des services de l'État : GRT Gaz est un pétitionnaire bien identifié. Les obligations inscrites au sein des autorisations administratives restent en vigueur une fois le chantier terminé. Les services de l'État ont à leur disposition les outils nécessaires pour faire appliquer les engagements du pétitionnaire.

Les dégâts qui seraient occasionnés ponctuellement lors de la réalisation des travaux doivent être gérés par les propriétaires directement concernés. Il leur appartient dans ce cas d'exiger des remises en état distinctes des mesures compensatoires exigées par l'Évaluation des Incidences.

M. PEYRET (ONF) : J'aimerais partager votre optimisme. GRT nous a forcé la main pour les mesures compensatoires, il souhaite que nous leur rendions notre demande pour l'automne 2010 alors que le document d'objectifs Natura 2000 ne sera pas terminé.

Réponse de M. BONNETAIN : il est important que ceux qui travailleront sur le terrain soient au courant de tous les éléments.

Réponse de M. MOIRON : Si je peux intégrer la discussion au niveau des mesures compensatoires, je suis prêt à venir.

Les services de l'État Rappelent qu'on ne doit pas attendre le document d'objectifs pour évaluer les incidences des projets au titre de Natura 2000. En l'absence de DocOb, c'est l'étude

d'incidence qui doit démontrer l'utilité et la pertinence des mesures compensatoires.

*** Question de M. PEYRET (ONF) : Qu'elle sera la fréquence des groupes de travail ?**

Réponse de M. MOIRON : Ils auront lieu au moment de la phase de concertation. Il faut compter environ 3 à 4 réunions par secteur, dont la première interviendra à la fin du diagnostic initial, soit à l'automne 2011.

*** Question de M. BELOUZE (association PVLSC Protection du Val Lamartinien et du site de Cluny) : Comment le financement de Natura 2000 est calculé sur la durée de l'élaboration du DocOb ?**

Réponse de M. MOIRON : Pour les 3 années considérées nécessaires à l'élaboration du DOCOB, un budget de 300 000 € a été estimé, entièrement pris en charge par des fonds État et Europe. Le Document d'Objectifs du bassin de la Grosne et du Clunisois est l'un des moins chers au prorata de la superficie du site.

*** Question de M. BELOUZE (association PVLSC) : Est-ce qu'il y aura un site pour les oiseaux ?**

Réponse de M. MOIRON : Les sites Natura 2000 peuvent être classés selon deux directives européennes que sont la directive oiseaux et la directive habitats faune flore. Le site du bassin de la Grosne et du Clunisois est classé au titre de la directive habitats faune flore, par conséquent la prise en compte des oiseaux ne pourra pas être faite dans le cadre de ce Document d'Objectifs, sauf s'il concerne des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

*** Question de M. MAYA (Maire de Tramayes) : Qui va décider de la pertinence des études et de leur mode de réalisation ?**

Réponse de M. BONNETAIN : la Communauté de Communes du Clunisois a concerté la DREAL et la DDT lors de la phase de préparation du cahier des charges de consultation, ce qui n'a pas été évident en raison des faibles délais. La grosse difficulté a été de prévoir sur 3 mois, ce qui sera fait sur 3 ans. La pertinence des études à menées a été déterminée par ce groupe, ce qui a permis d'effectuer la demande de subvention. Le comité de pilotage travaillera donc sur le diagnostic ainsi que sur la définition des enjeux et des actions.

Réponse des services de l'État : Il fallait prévoir les dépenses au plus juste. Les études qui seront menées ne seront ni exhaustives, ni parfaites car le territoire est vaste. Le diagnostic pourra mettre en avant le besoin d'études complémentaires qui pourront être prévues dans les phases suivantes avec l'animation. Le Document d'Objectifs n'est pas figé, c'est un document évolutif qui pourra toujours être actualisé.

Réponse de M. MOIRON : Concernant la réalisation des études sur le Sonneur à ventre jaune et l'Écrevisse à pattes blanches, celles-ci seront couplées avec une assistance scientifique et réalisées en interne par le chargé de mission et le stagiaire.

*** Question de M. MAYA (Maire de Tramayes) : Le document d'objectifs aura-t-il des incidences sur les autres documents d'urbanisme tel que les PLU ?**

M. BONNETAIN : Donne pour exemple le cas du PLU sur la Commune de La Vineuse en précisant que les aménagements ou les zones à construire ont été prévus hors de la zone Natura 2000 et il n'y a pas eu de problème.

Réponse des services de l'État : Le Document d'Objectifs pourra vous aider à définir les enjeux pour les documents d'urbanisme et facilitera les évaluations d'incidences. Aujourd'hui, le DOCOB n'étant pas achevé, les études à réaliser sont entièrement à la charge des maitres

d'ouvrage, c'est à dire des Mairies. Des documents de cadrage peuvent être sollicités pour définir les incidences et vous aider dans vos conceptions de PLU.

M. MAYA : Les services de l'État ont tout de même demandé à la Mairie une étude sur le Sonneur à ventre jaune.

M. BENAS (pour la Communauté de Communes de Matour et sa région) : Ajoute que ces études imposées par l'État sont toujours à la charge des communes et qu'il faut faire attention à l'économie communale.

Réponse de la DDT 71 : En l'absence de DOCOB, chaque porteur de projet se doit d'étudier les impacts éventuels de ses décisions. C'est pour ces raisons qu'il est demandé une étude et notamment une cartographie des habitats favorables au crapaud sonneur à ventre jaune. Quand les études figurent dans le DOCOB, elles ne sont plus à refaire, mais le porteur de projet doit vérifier l'exhaustivité de cette dernière. Enfin, il serait intéressant que les études déjà existantes soient transmises à la Communauté de Communes du Clunisois pour l'établissement du diagnostic faunistique.

Réponse de M. BONNETAIN : Certaines communes ont été obligées de faire des études sur le Sonneur à ventre jaune et il convient de veiller à ce que ces études soient vraiment utiles. Les services de l'État devraient harmoniser ces demandes d'études, notamment dans les notes de cadrage transmises aux collectivités qui en font la demande pour l'élaboration de leur PLU.

M. BONNETAIN : ajoute que malgré tout, la présence du Crapaud Sonneur à ventre jaune et de l'Écrevisse à pattes blanches sur le site du Clunisois prouve que les pratiques habituelles ne sont pas si mauvaises.

4.2 Composition du Comité de Pilotage

4.2.1 Proposition de nouveaux membres :

Agence de l'eau - Rhône Méditerranée Corse : (AERMC)

- Établissement Public sous tutelle du Ministère de l'écologie
- Mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, lutter contre sa pollution, protéger les milieux aquatiques et soutenir la connaissance et la coopération des acteurs de l'eau
- Expérience sur les études et la gestion des cours d'eau
- Financier potentiel

Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien – délégation Bourgogne : (CBNBP)

- Service scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle;
- Réalise la typologie des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site du Clunisois en 2010;
- Rôle de référent scientifique dans le domaine de la flore et des habitats naturels sur son territoire d'agrément.

Centre d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières de Bourgogne : (CIPREF)

- Association basée à Autun
- Représente les Entreprises de Travaux Forestiers
- Expérience de la Charte Forestière de Territoire du Morvan

Communauté de Communes du Mâconnais Val de Saône

- Concernée par la Commune du Cruzille

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Grosne

- Contrat rivière de la Grosne

4.2.2 Proposition de retrait de membre :

Communauté de Communes entre Saône et Seille

- Aucune commune de la Communauté de Communes n'est concernée par le site.

La Communauté de Communes entre Saône et Seille devra délibérer pour approuver son retrait de la liste des membres du comité de pilotage.

Enfin, le comité de pilotage étant validé par arrêté préfectoral, un arrêté rectificatif sera proposé à la signature du Préfet.

Conclusion

Les propositions faites au comité de pilotage sont validées par l'assemblée qui ne fait aucune opposition ni remarque.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 17 h 45.

Le Président,
F. BONNETAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Bonnetain', is centered on the page. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.